



Stage SCULPTURE/ MODELAGE ou PEINTURE

CONDITIONS GENERALES

1. Inscription / Réservation

L'inscription est obligatoire et n'est validée qu'à réception du bulletin par « LES ATELIERS DE SOPHINE » **au plus tard 8 jours ouvrables avant la date** du(es) stages souhaité(s). Elle tient lieu de réservation et doit être **accompagnée d'un chèque bancaire d'acompte au moins égal à 30%** du montant correspondant, libellé au nom de Martine CURIEN-SOPHINE *. Le solde est réglé à l'arrivée au stage. Elle constitue un engagement définitif. En cas d'absence ou d'annulation du fait de l'élève, et sauf cas de force majeure justifié, l'acompte est conservé par « LES ATELIERS DE SOPHINE ».

2. Nombre de stagiaires / Annulation d'un stage

Pour des raisons de confort, de matériels et de fournitures, les stages sont destinés à un nombre limité de 3 à 6 personnes maximum. En deçà de 3 personnes, le stage est annulé et les acomptes remboursés. De nouvelles dates sont proposées.

3. Présence des tiers

Seul le stagiaire inscrit participe aux cours. Les accompagnants ne sont pas invités.

Toutefois, en fin de cours, le stagiaire mineur ne peut quitter LES ATELIERS DE SOPHINE qu'en **présence de son représentant légal**.

4. Matériel, fournitures, utilisation de certains produits

Pour les ateliers de peinture, les produits, toiles, papiers et accessoires sont fournis par LES ATELIERS DE SOPHINE. Il en est de même pour les ateliers de sculpture (résine, argile support, ect..). Seuls les **tabliers ou blouses sont à prévoir par les stagiaires**. Les matériels (tables, chevalets, outils) sont mis à disposition des élèves. Ils doivent être restitués propres et en bon état. Les produits utilisés (Peintures, additifs, durcisseurs**) sont garantis sans danger par les fabricants. « LES ATELIERS DE SOPHINE » ne peut être tenu pour responsable en cas de réaction allergique.

5. Droit à l'image et Autorisations diverses

Le stagiaire, ou son représentant légal pour les mineurs ;

- a) - autorise LES ATELIERS DE SOPHINE à prendre des photographies dans le cadre de ses ateliers.
- b) - autorise la publication de ces photos uniquement sur les supports commerciaux propres aux ATELIERS DE SOPHINE (Site, blog, etc...)
- c) - autorise LES ATELIERS DE SOPHINE à prévenir les services de secours (SAMU, Pompiers) en cas de nécessité
- d) - atteste sur l'honneur être couvert par une assurance responsabilité civile

* - Martine Sophie CURIEN, dite « SOPHINE », créatrice des ATELIERS DE SOPHINE

** - Solidifiants écologiques à base d'eau et de pigments.